

Un an de prison ferme à l'encontre d'une femme reconnue coupable d'actes de torture sur une mineure

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 01-09-2010 00:03:07

Le Tribunal de Première instance de Ain Sebaâ à Casablanca a condamné, lundi, à un an de prison ferme. une femme reconnue coupable d'actes de torture sur une employée de maison mineure.

Cette peine a été assortie d'une amende d'un dirham symbolique en faveur des associations de protection de l'enfance qui se sont constituées parties civiles.

Dans sa plaidoirie, la défense de la victime (12 ans), a plaidé pour sa prise en charge par un établissement public spécialisé ou une association de protection de l'enfance, tout en lui assurant un suivi psychologique approprié.

La défense de l'accusée, poursuivie pour " agression préméditée, coup et blessures à l'encontre d'une mineure", avait sollicité les circonstances atténuantes pour la prévenue, appuyant sa requête par un certificat médical attestant que la victime est "en bonne santé et ne souffre d'aucune lésion grave".

Par contre, Le représentant du ministère public a affirmé que la petite fille présentait des traces de torture visibles, requérant l'application de la peine maximale prévue dans ce cas.

MAP